

Plan comptable applicable aux copropriétés

CLASSE 1 PROVISIONS, AVANCES, SUBVENTIONS ET EMPRUNTS

10 Provisions et avances :

- 102 Provisions pour travaux décidés
- 103 Avances
 - 1031 Avances de trésorerie
 - 1033 Autres avances
- 105 Fonds de travaux
- 106 Provisions pour travaux au titre de la délégation de pouvoirs accordée au conseil syndical- Art 21-1 de la loi susvisée

12 Solde en attente sur travaux et opérations exceptionnelles

- 121 Travaux décidés par l'assemblée générale
- 122 Travaux délégués au conseil syndical - Art 21-1 de la loi susvisée

13 Subventions :

- 131 Subventions accordées en instance de versement

CLASSE 4 COPROPRIÉTAIRES ET TIERS

40 Fournisseurs :

- 401 Factures parvenues
- 408 Factures non parvenues
- 409 Fournisseurs débiteurs

42 Personnel :

- 421 Rémunérations dues

43 Sécurité sociale et autres organismes sociaux :

- 431 Sécurité sociale
- 432 Autres organismes sociaux

44 État et collectivités territoriales :

- 441 État et autres organismes - subventions à recevoir
- 442 État - impôts et versements assimilés
- 443 Collectivités territoriales - aides

45 Collectivité des copropriétaires :

- 450 Copropriétaire individualisé
Si l'assemblée générale en décide la création, les sous-comptes suivants :
 - 450-1 Copropriétaire - budget prévisionnel
 - 450-2 Copropriétaire - travaux de l'article 14-2 de la loi susvisée et opérations exceptionnelles
 - 450-3 Copropriétaire - avances
 - 450-4 Copropriétaire - emprunts
 - 450-5 Copropriétaire - fonds de travaux
- 459 Copropriétaire - créances douteuses

46 Débiteurs et créditeurs divers :

- 461 Débiteurs divers
- 462 Créditeurs divers

47 Compte d'attente :

- 471 Compte en attente d'imputation débiteur
- 472 Compte en attente d'imputation créditeur

48 Compte de régularisation :

- 486 Charges payées d'avance
- 487 Produits encaissés d'avance

49 Dépréciation des comptes de tiers :

- 491 Copropriétaires
- 492 Personnes autres que les copropriétaires

CLASSE 5 COMPTES FINANCIERS

50 Fonds placés :

- 501 Compte à terme
- 502 Autre compte

51 Banques, ou fonds disponibles en banque pour le syndicat :

- 512 Banques
- 514 Chèques postaux

53 Caisse

CLASSE 6 COMPTES DE CHARGES

60 Achats de matières et fournitures :

- 601 Eau
- 602 Electricité
- 603 Chauffage, énergie et combustibles
- 604 Achats produits d'entretien et petits équipements
- 605 Matériel
- 606 Fournitures

61 Services extérieurs :

- 611 Nettoyage des locaux
- 612 Locations immobilières
- 613 Locations mobilières
- 614 Contrats de maintenance
- 615 Entretien et petites réparations
- 616 Primes d'assurances

62 Frais d'administration et honoraires :

- 621 Rémunérations du syndic sur gestion copropriété
- 621-1 Rémunération du syndic

621-2 Débours

621-3 Frais postaux

622 Autres honoraires du syndic

622-1 Honoraires travaux

622-2 Prestations particulières

622-3 Autres honoraires

623 Rémunérations de tiers intervenants

624 Frais du conseil syndical

63 Impôts - taxes et versements assimilés :

- 632 Taxe de balayage
- 633 Taxe foncière
- 634 Autres impôts et taxes

64 Frais de personnel :

- 641 Salaires
- 642 Charges sociales et organismes sociaux
- 643 Taxe sur les salaires
- 644 Autres (médecine du travail, mutuelles, etc.)

65 Montant spécifique alloué au conseil syndical, au sein du budget prévisionnel, pour l'exercice de sa délégation de pouvoirs. Art 21-1 de la loi susvisée

66 Charges financières des emprunts, agios ou autres :

- 661 Remboursement d'annuités d'emprunt
- 662 Autres charges financières et agios

67 Charges pour travaux et opérations exceptionnelles

- 671 Travaux décidés par l'assemblée générale
- 672 Travaux urgents
- 673 Études techniques, diagnostic, consultation
- 674 Travaux délégués au conseil syndical Art 21-1 de la loi susvisée

677 Pertes sur créances irrécouvrables

678 Charges exceptionnelles

68 Dotations aux dépréciations sur créances douteuses

CLASSE 7 COMPTES DE PRODUITS

70 Appels de fonds :

- 701 Provisions sur opérations courantes
- 702 Provisions sur travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles
- 703 Avances
- 704 Remboursements d'annuités d'emprunts
- 705 Affectation du fonds de travaux
- 706 Provisions au titre de la délégation de pouvoirs accordée au conseil syndical Art 21-1 de la loi susvisée
 - 706-1 Provisions sur opérations courantes
 - 706-2 Provisions sur travaux et opérations exceptionnelles

71 Autres produits :

- 711 Subventions
- 712 Emprunts
- 713 Indemnités d'assurances
- 714 Produits divers (dont intérêts légaux dus par les copropriétaires)
- 716 Produits financiers
- 718 Produits exceptionnels

78 Reprises de dépréciations sur créances douteuses

Selon arrêté du 20 août 2020 modifiant l'arrêté du 14 mars 2005 relatif aux comptes du syndicat des copropriétaires